



CH-3003 Berne

OFSP; BTH

POST CH AG

Aux cercles intéressés

Numéro du dossier : 044-2/3/2/18
Berne, le 20 janvier 2023

Commission fédérale pour l'analyse génétique humaine (CFAGH) : Procédure de consultation pour l'élection de nouveaux membres

Mesdames, Messieurs,

La Commission fédérale pour l'analyse génétique humaine (CFAGH) est une commission extraparlamentaire instaurée par le Conseil fédéral et investie d'un mandat consultatif. Elle a pour tâche de suivre de près le développement scientifique et pratique dans le domaine des analyses génétiques humaines, d'émettre des recommandations à cet effet et de signaler à temps les problèmes et les lacunes de la législation. Ses tâches sont définies plus en détail dans l'article 54 de la Loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH, RS 810.12) et un aperçu de ses différentes activités, depuis sa constitution, est disponible à la page www.bag.admin.ch/gumek.

En 2023, des élections relatives au renouvellement de tous les organes extraparlamentaires de la Confédération pour la période 2024-2027 auront lieu. Plusieurs membres de la CFAGH se retirent fin 2023 et devront être remplacés. De plus, avec l'entrée en vigueur de la LAGH révisée, la commission comptera trois nouveaux membres. De nouveaux experts doivent donc être élus pour remplacer les membres sortants ainsi que pour les trois nouveaux postes.

Dans le cadre d'une procédure de consultation, nous souhaitons inviter les cercles intéressés à nous soumettre des propositions de candidates et candidats appropriés.

Nous recherchons dès lors des personnalités avec les compétences professionnelles suivantes :

- Médecins spécialistes en génétique médicale ;
- Spécialistes en pédiatrie, disposant de connaissances et d'une expérience particulières dans le domaine des maladies et des malformations génétiques de l'enfant et dans celui du dépistage néonatal ;
- Spécialistes en gynécologie et obstétrique, de préférence avec des connaissances et une expérience particulières en médecine de la reproduction, en diagnostic prénatal et en diagnostic préimplantatoire ;
- Médecins spécialisés en pathologie, avec des connaissances et une expérience particulières en pathologie moléculaire ;
- Spécialistes en médecine adulte, médecine interne, soins de base, avec de l'expérience et de l'intérêt pour les questions liées à la génétique dans la pratique clinique quotidienne (p. ex. maladies

Office fédéral de la santé publique OFSP
Dr. rer. nat. Thomas Binz
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne
Tél. +41 58 463 22 79, Fax +41 58 462 62 33
thomas.binz@bag.admin.ch
<https://www.bag.admin.ch>



- monogéniques et multifactorielles, prédispositions génétiques, pharmacogénétique) ;
- Spécialistes de la médecine légale, spécialement actifs dans le domaine de l'établissement de profils d'ADN pour la clarification de la filiation et l'identification de personnes ;
 - Spécialistes en médecine de laboratoire FAMH, avec spécialisation en génétique médicale, ainsi que branche principale hématologie, chimie clinique ou immunologie clinique, actifs dans le domaine de la génétique ;
 - Conseillers et conseillères en génétique ;
 - Pharmaciens qui prescrivent des analyses génétiques dans le domaine médical ou qui ont de l'expérience et de l'intérêt pour les questions liées à la pharmacogénétique ;
 - Professionnels¹ de la santé qui prescrivent ou effectuent des analyses génétiques en dehors du domaine médical (p. ex. tests de style de vie concernant le comportement alimentaire, la pratique sportive, l'origine) ;

Les personnes qui remplissent plusieurs critères sont particulièrement bienvenues. Nous recherchons des experts issus du secteur public comme du secteur privé, du secteur hospitalier comme du secteur ambulatoire.

Comme la commission doit être composée de manière équilibrée en fonction des langues, les candidatures de toutes les régions linguistiques sont les bienvenues. Les langues de travail de la commission sont en général l'allemand et le français et les membres peuvent s'exprimer dans l'une de ces deux langues. Cependant, une connaissance au moins passive (orale et écrite) de l'allemand et du français est nécessaire pour travailler au sein de la commission.

La Commission se réunit à Berne quatre à six fois par année pour des séances d'une journée, et les candidates et candidats doivent être en mesure d'y consacrer le temps nécessaire. L'indemnisation est régie par les dispositions de l'Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA) et s'élève à 500 CHF par séance, plus les frais de déplacement.

Nous vous prions de bien vouloir nous soumettre d'ici au **10 février 2023** les noms d'un ou plusieurs membres potentiels experts dans les domaines mentionnés ci-dessus. A cette fin veuillez utiliser le formulaire prévu à cet effet (un formulaire par proposition). Vous trouvez le formulaire en annexe de la version électronique de cette lettre et sous forme de document *word* à l'adresse www.bag.admin.ch/gumek (rubrique « Documents »).

Nous attirons enfin votre attention sur le fait que le Conseil fédéral n'élira les membres de toutes les commissions extraparlimentaires que fin 2023 et que les membres élus ne seront informés qu'à ce moment-là.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre précieuse collaboration nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Office fédéral de la santé publique



Dr. rer. nat. Thomas Binz
Responsable de section

Annexes :

- formulaire de proposition de nomination (joint à la version électronique, peut être consulté en ligne)
- liste des destinataires

¹ Selon l'art. 40 de l'ordonnance sur l'analyse génétique humaine, il s'agit de médecins, pharmaciens, psychologues, diététiciens, diététiciens, physiothérapeutes, chiropraticiens et ostéopathes.